



Discours de Paul Vermeulen, premier directeur de HI Suisse et instigateur de Broken Chair à l'occasion des 25 ans du monument



Le 23 septembre 2022, Handicap International commémorait les 25 ans de Broken Chair aux côtés de la Genève internationale. L'occasion de rappeler la genèse du monument et son symbole toujours d'actualité. Découvrez le discours complet de Paul Vermeulen, premier directeur de Handicap International (HI) Suisse et instigateur du monument.

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

N'est-il pas incroyable de nous réunir ici, **25 ans** après l'installation, **temporaire**, de Broken Chair ? Que s'est-il passé pour que ce **temporaire** atteigne aujourd'hui 25 ans ?

Comme vous le savez, le début de l'histoire est atroce.

En 1996, de petites boîtes contenant quelques dizaines de grammes d'explosifs ont été enterrées, par millions, dans de très nombreux pays ayant connu la guerre.

Lorsqu'on marche dessus, l'expansion de gaz chauffé à 4000 degrés par la détonation, provoque une onde de choc équivalente à la percussion par un train lancé à grande vitesse.

Les tissus mous de la jambe sont soufflés, et les os brisés sont projetés, avec des miettes de terre, de végétation et des fragments de plastique, dans l'abdomen de la victime, qui a marché, sans le savoir, sur une mine antipersonnel.

L'effet de la détonation ne dépasse pas quelques dizaines de centimètres, et la victime, mutilée, survit une fois sur deux.

C'est le but.



Cette arme bon marché, présente dans pratiquement tous les arsenaux du monde, ne manque jamais sa cible. Elle est déclenchée aveuglément par sa victime, et continue de fonctionner longtemps après la fin des conflits.

Et si l'arme semblait présenter quelques intérêts tactiques sur les champs de bataille, ce sont toujours les populations civiles qui en sont les très nombreuses victimes, sur plusieurs générations.

En mai 1996, s'est conclue, aux Nations Unies à Genève, la Conférence d'Examen de la Convention sur les armes classiques. Le Protocole II de cette Convention, règlemente l'utilisation des mines antipersonnel.

Les organisations humanitaires présentes ont travaillé jour et nuit, à l'extérieur de la salle de conférence où elles n'étaient pas admises, pour informer les membres des délégations, sur l'impérieuse nécessité d'interdire totalement ces armes. Elles avaient le soutien de quelques pays, dont le Canada.

Après des semaines de travail, la Conférence d'Examen adopta, par consensus, un Protocole II modifié, qui ouvrait la porte à l'utilisation massive de mines dites « intelligentes », sans interdire toutes les autres ! Vous imaginez l'immense déception des organisations humanitaires !

Nous aurions pu en rester là.

C'était compter sans la vision et le leadership de la délégation du Canada.

Au moment de la clôture de la Conférence d'Examen, celle-ci invita tous les Etats en faveur d'une interdiction totale, à se réunir à Ottawa, en octobre 1996.

Il s'agissait ici d'un nouveau processus multilatéral, en dehors des Nations Unies, et qui incluait les Organisations Non Gouvernementales.

50 pays en faveur de l'interdiction totale, 24 pays observateurs, des dizaines d'ONG, le CICR et des agences onusiennes firent le déplacement.

Au moment de la clôture de cette conférence, le 5 octobre 1996, le ministre des affaires étrangères du Canada invita tous les Etats à se retrouver en décembre 1997 à Ottawa, pour signer une Convention d'interdiction totale des mines antipersonnel !

Les représentants des Etats présents étaient sonnés par cette annonce, alors que les organisations humanitaires applaudissaient avec enthousiasme.

C'était le début de ce qu'on a appelé le Processus d'Ottawa.

La section suisse de Handicap International venait d'être créée, et en octobre 1996, je me suis demandé comment notre présence à Genève pouvait contribuer à obtenir le plus grand nombre possible de signatures au bas de cette Convention.

La place des Nations était alors un terrain un peu vague, qui avait déjà accueilli diverses manifestations artistiques.



De toute évidence, c'était là qu'il fallait communiquer.

Les photos insoutenables des victimes de mines lors des premiers soins, ne me laissaient aucun doute : la violence des images de mutilations provoquait une réaction de rejet chez le spectateur.

Pour communiquer sur l'urgence d'interdire ces armes, il fallait passer par le symbole.

Le sujet m'a obsédé pendant plusieurs jours, toutes sortes d'idées se sont présentées.

C'est l'image d'une chaise de plus de 10 mètres de haut, avec un pied arraché, installée devant l'entrée principale du Palais des Nations, qui était la plus prometteuse.

La chaise épouse le corps d'une personne, évoque une présence, même lorsqu'elle est vide, la matière organique du bois éclaté exprime la jambe arrachée ...

Son installation dans l'axe de l'allée des Nations, crée une interaction forte, entre le bâtiment **minéral** du Siège des Nations Unies, et le symbole **organique** de la chaise mutilée.

Cet axe est l'une des composantes intrinsèques de l'œuvre.

Je connaissais bien Daniel Berset et son travail sur les chaises. Une collaboration avec lui pouvait permettre de réaliser l'installation d'une sculpture géante durant les 14 mois qui nous séparaient de la signature de la Convention, à Ottawa. Par chance, Daniel a été totalement ouvert à ce projet, et j'ai rapidement pu envoyer à la Ville de Genève, la demande d'autorisation pour l'installation, **temporaire**, d'une sculpture géante, sur cette place des Nations.

Des images inédites de l'installation de l'œuvre de Daniel Berset le 18 août 1997 sont projetées ce soir. Cette magnifique chaise géante, assemblée sans aucune fixation apparente, réunit plusieurs prouesses techniques qui ont permis de réaliser ces proportions et ces lignes harmonieuses.

Broken Chair a pu être réalisée grâce à l'étroite collaboration avec Thomas Büchi, ingénieur bois, de Louis Genève, charpentier, et de leurs équipes.

L'installation a commencé, ce matin d'été, vers 7h30, et lorsque les journalistes sont arrivés au Palais vers 9h, il y avait sur la place un sujet tout trouvé à partager avec leurs rédactions. C'est à ce moment-là que j'ai compris que Broken Chair nous échappait.

Sans que nous n'ayons publié le moindre communiqué, la nouvelle de son installation avait été reprise le jour-même dans la presse internationale.

Le 3 décembre 1997, 122 Etats ont signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.



C'était une grande victoire d'étape pour les organisations humanitaires.

C'était aussi le début de tâches immenses, comme :

- La ratification rapide de cette Convention,
- Le développement de l'assistance aux victimes,
- Le déminage à grande échelle,
- La destruction des stocks gigantesques,
- Sans compter le financement de toutes ces actions, et
- La coordination de tous les Etats signataires de la Convention.

Vous l'avez compris, il n'y avait rien de "**temporaire**" dans ce que symbolisait la Broken Chair. Nos demandes de prolongation de la présence de la sculpture ont été entendues, d'autant plus que la Suisse avait entrepris d'installer à Genève le Centre de déminage humanitaire. Genève devenait, pour le Conseil fédéral, la "capitale mondiale de la lutte pour l'abolition des mines".

Cette belle unanimité a connu quelques remous au moment des travaux d'aménagement de la place des Nations.

La Broken Chair allait être démontée, et en novembre 2004, la Ville de Genève ainsi que la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey nous ont informé que la chaise sera restaurée puis replacée.

En janvier 2005, la Direction de l'Office des Nations Unies à Genève fait connaître son opposition à la décision de la Ville, sans que Handicap International n'ait jamais été informée officiellement des raisons qui motivaient cette opposition.

De nombreuses personnalités ont alors appelé au retour de la chaise : prix Nobel de la Paix, hauts responsables onusiens, diplomates, fonctionnaires internationaux, société civile, et notamment Cornelio Sommaruga, alors président du Centre de déminage humanitaire.

Un jour, quelqu'un m'a informé qu'un fax avait été envoyé du 38ème étage des Nations Unies à New York, à destination de la Direction des Nations Unies à Genève, demandant, de faire en sorte que la chaise revienne sur la place des Nations, et d'informer sur l'évolution de ce dossier.

Deux années plus tard, en mars 2007, la nouvelle place était inaugurée telle que vous la voyez aujourd'hui.

Coincidence de dates, la Convention internationale sur les Droits des Personnes Handicapées s'ouvrait le lendemain à la signature des Etats, à New York.

Le retour de Broken Chair soutenait également le processus d'interdiction des armes à sous-munitions.

Ce Traité a été signé 20 mois plus tard à Oslo, en décembre 2008.



Aujourd'hui, lorsqu'on voit dans les médias des images insoutenables de civils mutilés, il s'agit souvent de victimes d'armes explosives. Ces armes sont régulièrement utilisées dans des zones peuplées, en rupture avec le Droit International Humanitaire.

Depuis plusieurs années, ont lieu à Genève, des négociations difficiles pour faire évoluer les pratiques des Etats dans l'utilisation de ces armes.

Dès lors, comment s'étonner que Broken Chair soit toujours là, 25 ans après son installation **temporaire** ?

Sa présence accompagne la volonté de la Genève humanitaire, de **ne pas perdre des yeux les destins des plus fragiles d'entre nous**.

Et les très nombreuses photos dont elle fait l'objet depuis 25 ans, témoignent de la transmission continue de ce message universel, **qui nous a échappé** le jour où Broken Chair a été installée sur la place des Nations, le 18 août 1997.

Je vous remercie.

Paul Vermeulen

23 septembre 2022